EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/015

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 20 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Pierre SAOUTER.

ABSENTS : Louis-Marc QUERE, André LE TEXIER.

PROCURATIONS : Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte PRUDENT est élue secrétaire de séance.

OBJET ***REVISION DES STATUTS DU SDEM***

Vu les statuts du Syndicat adoptés le 20 janvier 1965 et modifiés le 10 novembre 2004, le 19 décembre 2006, le 7 mars 2008 et le 2 mai 2014.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Vu le CGCT notamment l'article L 5211-20

Vu l'arrêté Préfectoral du 30.03.2016 approuvant le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan.

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par délibération de son Comité Syndical en date du 14 décembre 2017, le SDEM a lancé une procédure de révision de ses statuts justifiée par :

- les récents textes relatifs à la transition énergétique introduisant de nouvelles dispositions de nature à permettre d'élargir le champ d'intervention du Syndicat.
- les besoins exprimés par les membres du Syndicat
- la réforme de l'organisation territoriale (nouveau schéma directeur de coopération intercommunale applicable au 01.01.2017, création de communes nouvelles….)

Cette modification des statuts porte notamment sur :

1. **La mise à jour de la liste des compétences et activités complémentaires et accessoires du Syndicat. (articles 2.2 et 2.3)**

Il est rappelé que les missions exercées par le Syndicat sont organisées autour :

- d'une compétence obligatoire qui concerne uniquement les communes : l'électricité. Celle-ci est inchangée.

- des compétences optionnelles suivantes : Eclairage public / communications électroniques / gaz / réseaux de chaleur / infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.

  Ces compétences ne sont pas modifiées, hormis l'élargissement de :
  - la mobilité aux véhicules gaz et hydrogène,
  - l'éclairage public à la signalisation, la mise en valeur des bâtiments et à la mise en œuvre d'équipements communicants,
  - les réseaux de chaleur aux réseaux de froid.

- d'activités complémentaires et accessoires. Ces activités concernent la réalisation de prestations ponctuelles exécutées sur demande des adhérents ou de personnes morales non membres. La liste de ces activités a été actualisée afin de tenir compte d'une part des dispositions introduites par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et d'autre part des besoins exprimés.

2. **La possibilité offerte aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat,** tout en préservant la représentativité des communes. (articles 1, 5.4 et 5.5.)

   Concrètement, il s'agit :

   - A titre principal : d'ouvrir la possibilité aux EPCI à fiscalité propre d'intégrer le Syndicat tout en préservant la représentativité des communes. Chaque EPCI serait ainsi représenté par un délégué : son Président ou son représentant.

   - A titre subsidiaire d'entériner l'adhésion en direct :
     - des communes de la communauté de communes du Porhoët aujourd'hui fusionnée avec Ploërmel communauté
     - des communes de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI)

Il convient de noter qu'il est proposé, conformément à l'article L 5212-7 dernier alinéa du CGCT, que la mise en œuvre du nouveau mode de représentation soit décalée pour la faire coïncider avec le début du prochain mandat. Il est ainsi prévu, à titre transitoire, qu'en cas d'adhésion, avant la fin du mandat en cours d'un ou plusieurs EPCI ou en cas de constitution de communes nouvelles, il n'y ait pas de nouvelles élections des délégués du Comité.

La liste des membres (annexe 1) est mise à jour en vue du futur arrêté préfectoral. Le nombre de délégués issus des collèges électoraux des communes n'est donc pas modifié (annexe 2).

Les enjeux de la révision des statuts de Morbihan Energies sont les suivants :

- concernant les compétences et activités accessoires du Syndicat, chaque membre est libre de solliciter ou pas le Syndicat selon ses besoins. En tout état de cause, ces nouveaux statuts ne modifient pas les activités déjà exercées pour le compte des adhérents au Syndicat mais visent à leur offrir de nouvelles possibilités d'intervention en phase avec l'évolution des textes en lien avec la transition énergétique et avec leurs besoins.
- la représentativité du Syndicat va pouvoir, à terme, évoluer en intégrant les EPCI à fiscalité propre tout en conservant un comité syndical de taille raisonnable pour un travail collaboratif et participatif selon les compétences transférées.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT (articles 5211-20 et 5211-5-II).

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve** à la majorité la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, selon les dispositions de l'article L5211-20 du C.G.C.T. ;
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée au Président de Morbihan Energies.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 24 avril 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/014

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 20 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Pierre SAOUTER.

ABSENTS : Louis-Marc QUERE, André LE TEXIER.

PROCURATIONS : Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte PRUDENT est élue secrétaire de séance.

OBJET **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions énumérées ci-dessous :

ACCA de Roudouallec	150 €
A.D.M.R. de Gourin	160 €
A.F.N. de Roudouallec	100 €
Amicale Laïque Roudouallec	900 €
APEL Ecole Ste Thérèse	900 €
Association Gym volontaire Roudouallec	200 €
Sorties et Loisirs	90 €
Comité d'Animation	1000 €
Sorties Ecoles primaires et maternelles de Roudouallec	20 % du coût total de la sortie avec un maximum de 42 € /élève de Roudouallec/an
Cinéma Jeanne d'Arc Gourin	200 €
Ohola Watchipi	200 €
Club de Football Les Ecureuils de Roudouallec	1000 €
Le Souvenir Français	35 €
Croix Rouge Gourin	70 €
La Croix d'Or	30 €
Idéa Fermes Idéhalles	100 €

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 24 avril 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2013/013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 10
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 20 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, André LE TEXIER, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Pierre SAOUTER.

ABSENT : Louis-Marc QUERE.

PROCURATIONS : Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte PRUDENT est élue secrétaire de séance.

OBJET ***SERVICE ASSAINISSEMENT – PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT A REVERSER AU BUDGET COMMUNAL***

Considérant que les personnels administratif et technique sont également affectés à la gestion du service assainissement (facturations, comptabilité, travaux…), le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une somme de 1 000 € au budget communal pour compensation des frais administratifs et des travaux effectués par le personnel du service technique.

Cette opération se caractérise par une dépense à l'article 621 du budget assainissement et une recette à l'article 64198 du budget communal

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 24 avril 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 10
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 20 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, André LE TEXIER, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Pierre SAOUTER.

ABSENT : Louis-Marc QUERE.

PROCURATIONS : Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte PRUDENT est élue secrétaire de séance.

OBJET ***SERVICE EAU – PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT A REVERSER AU BUDGET COMMUNAL***

Considérant que les personnels administratif et technique sont également affectés à la gestion du service eau (facturations, comptabilité, travaux, gestion de personnel…), le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une somme de 6 000 € au budget communal pour compensation des frais administratifs et des travaux effectués par le personnel du service technique.

Cette opération se caractérise par une dépense à l'article 621 du budget eau et une recette à l'article 64198 du budget communal

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

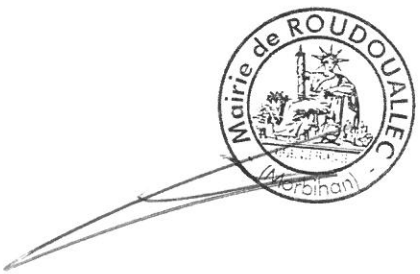

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 24 avril 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/011

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 20 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Pierre SAOUTER.

ABSENTS: Louis-Marc QUERE, André LE TEXIER.

PROCURATIONS : Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte PRUDENT est élue secrétaire de séance.

OBJET ***VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018***

Les Budgets Primitifs de la Commune, du Service d'Eau et du Service Assainissement, résumés dans le tableau ci-dessous, sont adoptés à la majorité pour le service assainissement, pour le service d'eau et la Commune :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	**619 058**	**619 058**	**445 838,21**	**445 838.21**
Eau	**186 418.09**	**186 418.09**	**128 780.31**	**128 780.31**
Assainissement	**43 880.87**	**43 880.87**	**102 822.29**	**102 822.29**

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 24 avril 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/010

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 10
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 20 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, André LE TEXIER, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Pierre SAOUTER.

ABSENT : Louis-Marc QUERE.

PROCURATIONS : Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte PRUDENT est élue secrétaire de séance.

OBJET ***VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2018***

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation :	10.82 %	soit un produit correspondant de 75 816 €
Taxe foncière bâtie :	21.24 %	soit un produit correspondant de 115 609 €
Taxe foncière non bâtie :	49.48 %	soit un produit correspondant de 65 165 €

Soit un produit correspondant total de 256 590 €

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 24 avril 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/009

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 10
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 20 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, André LE TEXIER, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Pierre SAOUTER.

ABSENT : Louis-Marc QUERE.

PROCURATIONS : Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte PRUDENT est élue secrétaire de séance.

OBJET **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de RIVOAL Louis Marc Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA **2016**	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE **2017**	RESTES A RÉALISER **2017**	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-42 898,40		-7 743,02	RAR Dépenses **30 080,87** Recettes **0,00**	-30 080,87	-80 722,29
FONCTIONNEMENT	**8 258,05**	**0,00**	**9 001,57**			**17 259,62**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide à la majorité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	**17 259,62**
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**17 259,62**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**0,00**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	**0,00**
Total affecté au c/ 1068 :	**17 259,62**
Pour mémoire Résultat d'investissement reporté au BP 2018, ligne D001	**50 641,42**
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne D002)	**0,00**

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

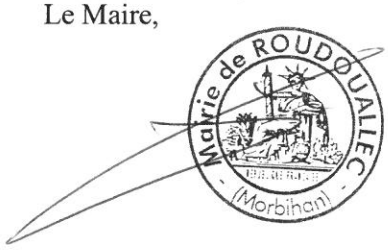

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 24 avril 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/008

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 10
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 20 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, André LE TEXIER, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Pierre SAOUTER.

ABSENT : Louis-Marc QUERE.

PROCURATIONS : Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte PRUDENT est élue secrétaire de séance.

OBJET **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – EAU**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de RIVOAL Louis Marc
*
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA -1	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A RÉALISER 0	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	**37 400,02**		**55 380,29**	RAR Dépenses Recettes	**0,00**	**92 780,31**
FONCTIONNEMENT	**1 515,36**	**0,00**	-29 733,45			-28 218,09

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide à la majorité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	**0,00**
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**0,00**
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**0,00**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	**0,00**
Total affecté au c/ 1068 :	**0,00**
Pour mémoire Résultat d'investissement reporté au BP 1, ligne R001	**92 780,31**
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ Déficit à reporter (ligne D002)	**-28 218,09**

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 24 avril 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/007

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 10
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 20 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, André LE TEXIER, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Pierre SAOUTER.

ABSENT : Louis-Marc QUERE.

PROCURATIONS : Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte PRUDENT est élue secrétaire de séance.

OBJET **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 - COMMUNE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de RIVOAL Louis Marc

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA **2016**	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE **2017**	RESTES A RÉALISER **2017**	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-96 438,35		-84 495,72	RAR Dépenses **49 818,73** Recettes **18 750,00**	-31 068,73	-212 002,80
FONCTIONNEMENT	**193 564,14**	**96 438,35**	**107 356,42**			**204 482,21**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide à la majorité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	**204 482,21**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**204 482,21**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**0,00**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	**0,00**
Total affecté au c/ 1068 :	**204 482,21**
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2018, ligne D001	**180 934,07**
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne D002)	**0,00**

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 24 avril 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/006

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 10
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 20 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, André LE TEXIER, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Pierre SAOUTER.

ABSENT : Louis-Marc QUERE.

PROCURATIONS : Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte PRUDENT est élue secrétaire de séance.

OBJET ***APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE D'EAU DRESSE PAR LE RECEVEUR PRINCIPAL***

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à la majorité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

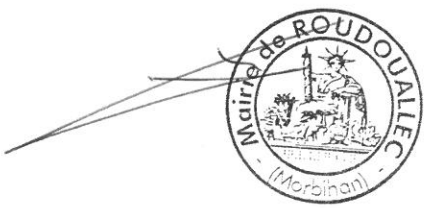

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le 24 avril 2018

MAIRIE DE ROUDOUALLEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF **2018/005**

Le Conseil Municipal de Roudouallec réuni le 20 avril 2018 sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°Lui donne acte de présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SERVICE EAU

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES Abstention : 1
Contre :

Date de la convocation : 16 avril 2018

Pour : 10
Blanc

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dép ou Déficit	Rec ou Excédent	Dép ou Déficit	Rec ou Excéd	Dép ou Déficit	Rec ou Excédent
Résultats reportés		1 515,36		37400,02	0	38915,38
Opérations de l'exe	-142 803,77	113 070,32	-20634,28	76014,57	-163438,05	189084,89
TOTAUX	**-142803,77**	**114585,68**	**-20634,28**	**113414,59**	**-163438,05**	**228000,27**
Résultats de clôtur	**-28 218,09**			**92780,31**		**64562,22**
Restes à réaliser			-92652,1		-92652,1	
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINI	-28218,09			128,21	-28 089,88	

2) Constate que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : André LE TEXIER, Yvette JAMBOU, Jean-Claude CARADEC, Yvon FICHEN, Hervé GARNIER, Guy ALLAIN, Brigitte PRUDENT, Anthony ROLLAND, Pierre SAOUTER.

Le Maire ne participe pas au vote.

Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis Marc RIVOAL.
Lydia ROUSSIN donne procuration à Yvette JAMBOU.
Eléonore CHAMBON donne procuration à Jean Claude CARADEC.

Absent : Louis-Marc QUERE.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 24 avril 2018

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)